

FORMATION QUALIFIANTE

FORMATION DE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE - TUTEUR

Durée

14 heures



Modalités

présentiel



Prix

700 €



Effectif

min: 6

max: 12

Objectifs

Le rôle de maître d'apprentissage fait désormais partie des missions pouvant être exercées par les professionnels sur l'ensemble des secteurs/territoires. Cette formation vise à la professionnalisation des maîtres d'apprentissages/tuteurs afin d'acquérir des compétences dans l'accueil, l'accompagnement, la contribution à la formation et l'évaluation de son alternant

Public concerné

Tous professionnels, tous secteurs confondus

Compétences visées

Accueillir et faciliter l'intégration de l'alternant / stagiaire

- Préparer l'arrivée de l'alternant / stagiaire dans l'entreprise
- Répondre aux questions concernant la réglementation d'un contrat d'alternance

Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle

- Accompagner un alternant / stagiaire en connaissant ses propres objectifs, motivations et freins
- Accompagner un alternant / stagiaire en tenant compte des caractères et comportements de chacun

Participer à la transmission des savoir-faire et l'évaluation des apprentissages

- Former un alternant / stagiaire en connaissant le référentiel de compétences et les attendus du diplôme
- Evaluer les acquis d'apprentissage en utilisant les outils adaptés à sa formation

Programme

- Partie 1 : Apports théoriques sur la réglementation et réflexion sur le rôle du maître d'apprentissage (7h)
- Partie 2 : Sensibilisation aux stéréotypes et aux différentes générations. Apports sur la notion de compétence dans le domaine de la formation et la mise en pratique de celles attendues d'un maître d'apprentissage dans le cadre d'un jeu pédagogique (7h)

Modalités d'évaluation

- Participation active
- Réalisation de travaux et quiz.
- Présentation orale individuelle et collective.

▶ Prérequis

Aucun prérequis.

▶ Procédure d'inscription

Contacter le Pôle Relations entreprises du SUFCA
entreprises.sufca@unicaen.fr

▶ Prochaines sessions

20/11/25 et 15/01/26 ou 25/06/26 et 15/10/26

▶ Reconnaissance qualité

L'article L.6316-4 II du code du travail, reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences (Actions de formation / Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience / Bilans de compétences / Actions de formation par apprentissage).

L'université de Caen Normandie figure ainsi sur la liste publique des organismes de formation certifiés QUALIOPI.

Depuis 2016, l'université de Caen Normandie met en œuvre une démarche qualité et d'amélioration continue pour la formation professionnelle. Elle a notamment été certifiée pour l'activité de formation continue de 2019 à 2022 selon la certification de services FCU « La Formation Continue à l'Université » validée par le CNEFOP.